

EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU, TYPE SPRINKLEURS - SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE C E R T I F I C A T

N° 032/01

délivré à la société

AAI

Quartier Delès - 40560 VIELLE SAINT GIRONS - Tél. 05 58 47 92 07

Siret N° 387 626 393 00012

Dans le cadre de cette certification, cet établissement dispose de 4 implantations locales reconnues (voir annexe).

Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification de service [Référentiel IF1 (octobre 2010)]

- La qualité de l'accueil,
- L'identification des besoins et la fourniture de conseils professionnels,
- La contractualisation,
- La conception des systèmes, la réalisation (montage), la mise en service et la formation du client,
- La vérification initiale de conformité,
- La maintenance,
- La compétence du personnel,
- L'adaptation des moyens matériels,
- La qualité et la spécialisation de l'organisation de l'activité.

SAINT MARCEL, le 21 décembre 2011


Amaury LEQUETTIE
Directeur CNPP Cert

Ce certificat est valable jusqu'au 31/12/2013.

Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur www.cnpp.com



CNPP - Département Certification - CNPP Cert.

Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F 27950 SAINT MARCEL

Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46

CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques - www.cnpp.com

Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance

Certification APSAD de Service d'installation et de maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau, type sprinkleur

Les engagements principaux du prestataire

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre de la présente certification ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, celle-ci s'est engagée, en particulier à :

- S'identifier parfaitement et à assurer un accueil téléphonique dédié aux besoins du client (installation ou maintenance),
- Evaluer, avant la remise d'une offre, la faisabilité globale de l'installation et/ou de la maintenance du système et à donner au client toutes les informations et les conseils professionnels nécessaires,
- Décrire dans le contrat (d'installation et/ou de maintenance), de façon claire et précises, les prestations et les moyens spécifiques mis en œuvre pour répondre aux besoins particuliers du client,
- Maîtriser toutes les opérations de conception des systèmes d'extinction automatique à eau,
- Maîtriser toutes les opérations techniques de réalisation et de mise à disposition des systèmes d'extinction automatique à eau,
- Maîtriser toutes les opérations techniques de vérification initiale de conformité des systèmes et contribuer à l'obtention d'un certificat de conformité dans un délai de 6 mois (levée de réserves imputables à l'installateur et relance pour celles relevant du client),
- Maîtriser toutes les opérations techniques de maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau dont elle a la charge,
- Mettre à disposition de ses clients des techniciens qualifiés et spécialisés dans l'installation et la maintenance de systèmes d'extinction automatique à eau,
- Disposer de tous les moyens matériels nécessaires à l'installation et la maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau,
- Disposer d'une organisation spécialisée dans l'installation et la maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau et assurant la qualité des prestations fournies.

UNE CERTIFICATION VOLONTAIRE

La certification APSAD de service est une certification volontaire délivrée par le GNP à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

Elle est attribuée avec le soutien de la profession de l'assurance et en collaboration avec les pouvoirs publics et des organismes représentatifs de la sécurité.

LA GARANTIE DE FIABILITÉ D'UNE INSTALLATION

Cette certification de service revêt un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes en « attente » d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.

Ces installations doivent alors fonctionner sans faille, surtout lorsqu'il s'agit de systèmes destinés à la sauvegarde des vies humaines.

DES CONTRÔLES RIGoureux AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET EN CLIENTELE

La certification APSAD de service est attribuée, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.

CONSEILS À LA CLIENTELE

Pour la pérennité de votre installation, faites la vérifier périodiquement et souscrivez un contrat de maintenance auprès d'entreprises titulaires de la certification APSAD correspondante.

N'hésitez pas à consulter votre assureur.

EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU, TYPE SPRINKLEURS - SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE

ANNEXE AU CERTIFICAT

n° 032/01

délivré à la société

AAI

Implantations couvertes par ce certificat :

● 6 rue des Petits Ruisseaux - ZA des Godets - 91370 VERRIERES LE BUISSON	☎ 01 64 54 52 50
● 29 avenue de la ZAC de Chassagne - 69360 TERNAY	☎ 04 72 49 83 10
● 82 avenue de la République - 59113 SECLIN	☎ 03 20 16 36 15
● 8 rue Etoile du Matin - Immeuble Aprolis - 44600 SAINT NAZAIRE	☎ 02 40 53 64 64